

28.2.2011

Prise de position sur le Masterplan Cleantech

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous offrir la possibilité de prendre position dans le cadre de l'audience sur le Masterplan Cleantech de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. En tant qu'organisation faitière de l'économie, nous suivons, plus qu'aucune autre organisation suisse, les thèmes abordés, et ce depuis des années. Nous espérons donc que notre prise de position contribuera à améliorer le projet dans son ensemble et à soutenir vos efforts.

En tant qu'organisation faitière de l'économie helvétique, economiesuisse salue l'émergence d'une vision durable de l'économie. À nos yeux, la mise en place d'un Masterplan Cleantech mérite d'être saluée tant sur le plan du contenu que des objectifs. Afin d'atteindre les objectifs en matière de Cleantech, nous misons sur des mesures qui ont fait leurs preuves, à savoir le volontariat, l'engagement individuel et les accords sectoriels.

Avec des instruments comme la Fondation Centime Climatique, les accords sectoriels (notamment dans l'industrie du ciment) et l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), l'économie a fortement contribué ces dix dernières années au développement et à l'utilisation des technologies offrant une valeur ajoutée environnementale. L'AEnEC apporte son soutien à plus de 2000 entreprises, dont la moitié ne bénéficie d'ailleurs pas de l'exemption de la taxe sur le CO₂. Bien que l'économie ne soit responsable que d'une partie des émissions de gaz à effet de serre, la quasi-totalité des réductions d'émissions en Suisse repose sur les efforts des organisations précitées.

L'économie n'est donc le problème, mais la solution. Seuls l'innovation technologique et les investissements destinés à l'amélioration des modes de production existants peuvent favoriser la mutation écologique de l'économie et de la société et contribuer à ramener l'utilisation des ressources et les émissions de gaz à effet de serre à un niveau acceptable à long terme. La réussite de ce processus passe par l'observation de certaines règles de développement durable : les mesures prises doivent être pertinentes d'un point de vue à la fois écologique, économique et social. De la même manière qu'il n'y a « qu'une seule Terre »¹, il n'y a « qu'une seule économie ». Une politique unilatérale, qui favoriserait par exemple certains secteurs au détriment d'autres, peut induire des effets

¹ Rapport « Masterplan Cleantech en Suisse », p. 5.

contre-productifs et causer des dommages considérables. Une telle politique ne saurait être qualifiée de durable.

Nous sommes quelque peu préoccupés par le choix du terme de plan, lequel peut être facilement interprété comme une politique industrielle dirigée et planifiée par l'État. Nous sommes conscients que ce n'était pas dans les intentions des auteurs du Masterplan Cleantech de la Confédération, néanmoins, nous souhaitons indiquer clairement qu'une coordination dans le sens d'un Masterplan doit, à notre avis, venir d'acteurs économiques et qu'il faut rejeter rigoureusement des instruments relevant de l'économie planifiée.

Si nous approuvons globalement le projet visant à instaurer une économie verte au moyen d'un Masterplan Cleantech, nous rejetons en revanche fermement une nouvelle politique industrielle visant à encourager 17 branches au moyen de subventions², dans la ligne de la traditionnelle politique agricole.

D'une manière générale, et pour autant que les principes fondamentaux d'un régime d'économie de marché soient respectés, les efforts visant à favoriser l'avènement d'une économie plus écologique (« greening ») ne sont pas dommageables pour la Suisse, bien au contraire. Une économie durable, peu polluante et ménageant les ressources naturelles est tournée vers l'avenir et sera probablement plus concurrentielle, car véritablement novatrice.

Voici une synthèse des principes directeurs et des grands axes stratégiques de l'économie qui contribueront à l'atteinte des objectifs de « l'économie verte » en Suisse et au développement du Masterplan Cleantech.

— Rapports entre l'économie verte et l'économie

L'économie verte doit être organisée de manière à améliorer tous les secteurs de l'économie et de l'État sur le plan de l'utilisation des ressources, de la réduction des émissions et du développement durable (économique, écologique et social). La Suisse a tout avantage à figurer parmi les meilleures places économiques du monde dans le domaine des écotecnologies. Elle ne doit pas adopter une attitude isolationniste en la matière, mais appliquer des solutions judicieuses du point de vue économique en tenant compte de l'évolution observée chez ses principaux concurrents. Il est important, sur le plan de la politique interne, que la prise de conscience écologique s'opère avec l'économie et non contre l'économie. Les principes d'une économie de marché fondée sur un régime libéral doivent donc s'appliquer à l'économie verte. C'est la seule manière pour la Suisse de rester le pays le plus compétitif du monde³.

— Objectifs et calendrier de mise en œuvre de l'économie verte au moyen des technologies propres (Cleantech)

L'objectif de l'économie verte en Suisse doit être de s'aligner sur les objectifs convenus et reconnus à l'échelon international. La voie solitaire n'est pas pertinente et doit être rejetée. Sur la base des connaissances actuelles, notre pays doit soutenir l'objectif d'une limitation du réchauffement à 2° C figurant dans l'Accord de Copenhague et la réduction de la production de CO₂ à une tonne par personne d'ici la fin du siècle, comme le préconisent les spécialistes de l'EPFZ. En revanche, les objectifs énergétiques plus ambitieux comme la vision d'une société à 2000 watts nous semblent inutiles et doivent être abandonnés. Il n'est pas justifiable que l'utilisation d'énergies propres et

² Rapport « Masterplan Cleantech en Suisse », p. 13

³ Forum économique mondial, 2010

renouvelables soit limitée. L'objectif primordial et essentiel doit être de préserver les ressources non renouvelables – même si cela nécessite le développement massif des énergies renouvelables (remplacement des carburants fossiles par de l'électricité par exemple).

Les principaux éléments nécessaires au positionnement d'une Suisse « économiquement verte » seraient ainsi posés aux yeux de l'économie.

La voie menant au but dépendra des possibilités technologiques et du calendrier établi dans le cadre du Masterplan Cleantech. Il s'agira de définir des objectifs intermédiaires et de déterminer la manière d'atteindre les objectifs conformément aux principes de l'économie de marché et sans mesures contraignantes de l'État. La Suisse doit se poser en modèle et suivre une politique économique verte mettant l'accent sur les opportunités et les possibilités de croissance. Nous devons clairement nous opposer à une politique qui freinerait la croissance et porterait ombrage au développement économique. En cas de modification des principales conditions-cadre internationales, l'économie suisse doit être prête à intégrer les nouveaux paramètres et à proposer des solutions novatrices pour la Suisse et son économie. Le facteur décisif sera de savoir si les objectifs de l'économie verte renforcent ou affaiblissent la capacité concurrentielle de la place économique suisse. L'analyse de l'influence de l'économie verte sur l'attrait de la place économique aura donc une importance déterminante. La question est ouverte et doit être clarifiée avant que la politique intervienne au niveau de la réglementation.

— Définition de Cleantech : un facteur de succès décisif

La notion même de Cleantech joue un rôle déterminant dans le débat politique sur l'avènement de l'économie verte. Il s'agit d'une sorte d'instrument devant permettre de réduire les émissions et d'augmenter l'efficacité des entreprises. En revanche, cette notion serait improprement utilisée si elle visait à distinguer entre une production industrielle « respectueuse de l'environnement » et une production qui ne l'est pas. Le Cleantech n'est pas une industrie déterminée, pas plus qu'une branche économique ou un secteur d'activité. Une limitation à 17 branches (telle qu'évoquée dans le Masterplan de la Confédération) n'est donc pas pertinente. Certains milieux s'approprient ce néologisme à mauvais escient dans l'espoir de décrocher une aide financière. Il est donc essentiel de donner une définition aussi claire et précise que possible de ce concept ; l'économie suisse approuve celle donnée par l'OSEC (centre de compétence pour la promotion des exportations) : « Le Cleantech comprend tous les produits, services, processus, modèles d'affaires et étapes de création de valeur en amont qui apportent une contribution déterminante à une économie durable par une meilleure efficacité des ressources et/ou une réduction des émissions polluantes. Leur valeur ajoutée économique réside dans la réduction des coûts, l'accroissement de l'efficacité et l'amélioration de la performance pour une consommation stable, voire réduite, des ressources. » Le Cleantech englobe donc de manière transversale tous les secteurs de l'économie qui favorisent une réduction des émissions de gaz à effet de serre ou une utilisation parcimonieuse des ressources. Les sociétés « technologiquement propres » sont celles qui, dans chaque branche, se distinguent par un comportement qui limite les émissions et préserve les ressources.

Le Cleantech peut être (1) un comportement (optimisation des processus de production, par exemple), (2) une prestation de services (conseil en optimisation des processus, prestations d'assurance, financement, par exemple) ou (3) la production d'un bien permettant de préserver les ressources ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre (éco-techniques, remplacement des voyages par un système de vidéoconférence, panneaux solaires, biocarburants, etc., par exemple).

En particulier le dernier point fait débat chaque fois qu'il est question de mettre en place une politique de soutien étatique. La définition donnée par le Conseil fédéral dans le Masterplan Cleantech se limite presque exclusivement aux sociétés Cleantech décrites au point 3 et reste très sélective. Il est donc impératif de corriger cette définition.

Une taxe d'incitation est souvent évoquée, surtout par les milieux qui en bénéficieraient, comme instrument pour récolter les ressources nécessaires à la promotion des technologies propres. Elle serait reversée aux « sociétés Cleantech » mentionnées dans le Masterplan. L'économie suisse rejette une telle politique.

La définition du Cleantech que nous avons choisie pourrait donner l'impression qu'elle inclut toute forme d'activité économique. Cette ambiguïté doit être levée : le Cleantech est un moyen d'instaurer, dans un secteur donné, une méthode de production économiquement et écologiquement plus durable que les techniques existantes et mettant l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'économie des ressources. Ce n'est donc pas une notion statique.

— Les mesures réglementaires projetées doivent avoir une incidence positive sur les entreprises (en fonction des expériences réalisées)

○ Privilégier le volontariat et les conventions d'objectifs plutôt que les subventions
En règle générale, les conventions d'objectifs (part des énergies renouvelables, par exemple) produisent des effets supérieurs à d'autres modes de régulation. Dans un système favorisant les mesures librement consenties et les conventions d'objectifs, l'État ne prend pas de décisions sur les technologies à mettre en œuvre. Cela permet aux acteurs économiques de trouver des solutions réalistes et judicieuses. Les conventions d'objectifs (engagements formels) se révèlent en revanche dangereuses lorsqu'elles sont irréalistes, imposées par l'État sans dialogue préalable ou assorties de mesures contraignantes ou draconiennes en cas de non-respect des conditions fixées. La clé du succès réside dans la fixation d'objectifs réalistes, conjointement avec l'économie. Un modèle qui produit également de bons résultats est celui des conventions d'objectifs conclues sur une base volontaire par les branches concernées.

L'engagement volontaire est un système qui a fait ses preuves en Suisse. Dans le cadre de l'Agence de l'énergie pour l'économie et de la convention conclue avec l'industrie du ciment, des entreprises ont pu se faire exempter de la taxe sur le CO₂ et déterminer leurs propres objectifs. Ce double mécanisme d'incitation peut également s'appliquer à d'autres secteurs (bâtiment, etc.).

Rien que dans le cadre de l'AEnEC, plus de 2000 entreprises s'engagent activement en faveur de la protection du climat, alors même que la moitié d'entre elles ne bénéficie pas de l'exemption de la taxe sur le CO₂. Cette attitude positive devrait être stimulée par une communication adéquate afin d'augmenter encore le potentiel d'efficacité de l'AEnEC et de convaincre de nouvelles entreprises d'utiliser ce modèle.

○ Pas de scission entre économie « verte » et économie « non respectueuse de l'environnement », susceptible d'entraîner des délocalisations

La recherche de solutions sectorielles favorisant les acteurs les plus dynamiques et comportant un système d'incitations pour les entreprises moins bien positionnées, mais désireuses de s'améliorer, constitue la clé d'une réglementation efficace. Cela permet également d'éviter le partage sommaire de l'économie en deux mondes distincts – les entreprises respectueuses de l'environnement et celles qui ne le sont pas. Une réglementation uniforme en matière d'impôts, de taxes d'incitation, etc., n'est pas acceptable. L'effet de telles mesures est généralement diffus (taxe CO₂ sur les combustibles pour les

ménages, taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) applicable aux produits du commerce de détail) ou prohibitif et peut entraîner des délocalisations vers des pays offrant des conditions plus attrayantes. L'effet net de telles mesures est indésirable. Si des mesures d'incitation étatiques sont envisagées, il y a lieu de prévoir la possibilité d'une exemption sur la base des mesures volontaires. Les autorités et les entreprises seraient chargées d'élaborer conjointement et dans un esprit de collaboration le plan de réalisation de ces mesures.

○ Augmentation de l'efficacité résultant d'une concurrence induite par les entreprises privées
Au sein d'une branche, la course à l'innovation s'intensifie du fait de la concurrence régnant entre les différentes entreprises. Des expériences positives ont été réalisées au Japon avec le principe du produit phare (« top runner »). Il est capital que de tels modèles soient développés selon les principes de l'économie privée et non par l'État. Ces modèles reposent sur le fait que la concurrence en matière d'innovation profite en fin de compte à tous les agents économiques. Le succès du modèle japonais est dû au fait que les entreprises l'ont, de leur propre initiative, introduit dans un secteur où le Japon domine le marché mondial (électronique grand public).

— Il n'existe pas aujourd'hui d'instruments de mesure des performances. Les critères de mesure décisifs sont la compétitivité et l'attrait économique pour les investissements.

Il n'existe actuellement pas d'instrument de mesure efficace de l'impact des mesures et incitations en faveur de l'environnement. L'État doit avoir pour objectif d'évaluer convenablement l'efficacité des mesures prises et d'effectuer les corrections qui s'imposent. C'est la seule manière d'identifier et de supprimer les mesures de promotion des technologies inadéquates (la prime à la casse ou la promotion du solaire selon le modèle allemand, par exemple). Le critère de mesure le plus important devrait être la compétitivité de la place économique suisse et son attrait pour les investisseurs privés.

Les interventions étatiques et la mesure de leur efficacité doivent être configurées de manière à ce que leurs effets concrets (préservation des ressources et réduction des émissions de gaz à effet de serre) fassent l'objet d'une planification adéquate, tout comme les effets macroéconomiques positifs et négatifs de ces programmes. Les mesures doivent prendre en compte tous les aspects économiques, écologiques et sociaux du problème et ne pas se focaliser uniquement sur l'amélioration d'un critère déterminé. Il s'agit d'identifier les écarts et de prendre les mesures correctrices qui s'imposent. L'évaluation doit être effectuée en collaboration avec les milieux et les acteurs politiques concernés. Il serait catastrophique que des entreprises délocalisent des emplois à l'étranger en raison d'une stratégie Cleantech mal conçue.

— La Suisse est bien positionnée dans le secteur des écotecnologies – il faut bâtir sur cet acquis

La Suisse fait déjà œuvre de pionnier dans le secteur des technologies propres : « Switzerland is Cleantech ». Des cycles de matière fermés et une production d'électricité pauvre en CO₂ constituent un avantage de taille. La Suisse possède en outre un savoir-faire étendu dans le domaine des services (banques et assurances), de la recherche et des normes de construction, savoir-faire qu'elle se doit de valoriser pour renforcer sa position au niveau international. Une analyse approfondie de son potentiel montrerait comment quantifier ces avantages et tirer profit de notre positionnement. Une telle évaluation devrait également mettre en évidence les secteurs fragilisés dans lesquels la Suisse risque de rater le coche. Economiesuisse a commandé une étude sur ces potentiels et s'attend à recevoir les résultats à l'automne 2011.

— La formation et l'innovation doivent être libres – dans l'économie verte également

La formation et l'innovation constituent un levier important pour la mise en œuvre de l'économie verte. La recherche et le développement doivent pouvoir s'épanouir librement sans être corsetés par des règles technocratiques et technologiques imposées par l'État. Il convient d'une manière générale de renforcer les sciences naturelles (en particulier le domaine MINT : mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) et de faciliter la transition entre la recherche et les activités entrepreneuriales. Le principe est simple. Les règles applicables à l'économie verte sont en tous points identiques à celles régissant l'économie en général.

— La compétitivité de la Suisse représente le facteur de succès décisif et le principal critère de mesure – dans l'économie verte également

La compétitivité de la Suisse dépend en grande partie de sa capacité à intégrer la réalité des marchés européens, nord-américains et asiatiques. « *Si tu veux aller vite, vas-y seul ! Si tu veux aller loin, vas-y accompagné !* » affirme l'adage. Le rôle relativement mineur joué par la Suisse sur les marchés internationaux contraint notre pays à intégrer les normes et standards de ses partenaires, de maintenir son marché ouvert et de convenir de procédures communes dans le cadre d'organes multilatéraux. Il serait néfaste que la Suisse fasse cavalier seul. Les objectifs et réglementations excessives ne servent pas nos intérêts et sont au contraire la source de dommages importants (la « fuite de carbone », soit le déplacement d'entreprises dans des pays ayant une réglementation moins stricte, a un effet boomerang sur le plan social. Chaque entreprise qui part renforce le camp de ceux qui s'opposent à l'économie verte). Lors de l'analyse des objectifs à définir pour la Suisse, nous devons donc tenir compte des buts poursuivis par nos principaux concurrents internationaux.

— L'évolution de la situation internationale est cruciale pour une nation exportatrice comme la Suisse

○ Politique climatique internationale

La Suisse doit continuer à s'engager sur le plan international en faveur d'objectifs climatiques contraignants ; l'économie suisse soutient la position de la Confédération favorable à une combinaison de mesures prises en Suisse et à l'étranger ainsi qu'à un objectif de réduction des émissions de CO₂ de 20 % d'ici à 2020. C'est aussi la position de l'UE, notre principal partenaire commercial. La Suisse doit tenir compte d'éventuels changements de cet environnement et ajuster ses objectifs en conséquence. Il est important que les sociétés actives à l'échelon international puissent compter sur la volonté de la Suisse de s'adapter en permanence au contexte international. Une telle attitude contribue à renforcer le climat de confiance et la sécurité des investissements.

○ Contribuer activement à l'élaboration de la Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte

La Suisse doit participer aux travaux et s'opposer à l'instauration d'une nouvelle politique industrielle au sens d'un « New Green Deal » et créer simultanément le fondement d'une économie verte qui préserve les ressources et limite les émissions suivant le principe de l'économie de marché.

○ OMC – continuer à promouvoir le libre-échange et l'ouverture des marchés

L'économie mondiale profite de l'ouverture des marchés. L'avènement d'une économie verte sert parfois de prétexte à l'instauration de mesures protectionnistes (fiscalité transfrontalière). Cette tendance doit être fermement combattue. Simultanément, il y a lieu de soutenir la coopération au développement dans les pays à fort taux d'émission de dioxyde de carbone afin de soutenir à moyen terme une croissance respectueuse de l'environnement dans les pays émergents et les pays en développement. L'échec des négociations portant sur un allègement des tarifs douaniers applicables

aux produits verts montre toutefois les limites de la réconciliation des règles du commerce avec la protection de l'environnement. Aucune approche méthodologique n'a pu être développée, la définition des produits verts posant à elle seule des problèmes insurmontables.

- Reprise des normes en vigueur à l'étranger, en les améliorant lorsque cela semble approprié
La Suisse est un petit pays à forte densité normative. En l'occurrence les normes sont développées à l'échelle nationale ou fondées sur des textes européens et internationaux. La globalisation croissante des normes et procédures oblige notre pays à s'orienter vers l'étranger. La Suisse doit, dans la mesure du possible, donner forme à des normes internationales, l'objectif minimal consistant à traduire en normes suisses équivalentes un maximum de standards internationaux reconnus.

Par ces réflexions, economiesuisse montre qu'elle se préoccupe activement de la question des technologies propres et se tient prête à alimenter le débat politique lancé par le Conseil fédéral et le Parlement. Il est primordial de ne pas considérer le Cleantech comme un feu de paille politique, mais de l'intégrer dans le processus d'écologisation de l'économie. Une telle attitude contribuerait à pérenniser les efforts de l'économie suisse en faveur d'une production efficiente (préservation des ressources et amélioration de l'efficacité énergétique). Il faut éviter de diviser l'économie, de créer un nouveau secteur d'activité dépendant de subventions, d'introduire de nouvelles taxes d'incitation ou de nouveaux impôts, de se doter d'une politique industrielle motivée par des préoccupations politiques et, d'une façon générale, de prôner une attitude isolationniste de la Suisse dans le contexte international.

Le monde économique est le mieux placé pour assurer le développement d'une économie verte. Il convient de l'associer au processus et de mesurer le succès du Masterplan Cleantech à l'évolution générale de l'économie, et en particulier à la capacité de la Suisse à conserver les entreprises à forte intensité énergétique. Nos industries grosses à forte consommation d'énergie et de capitaux assument déjà un rôle de modèle en ce qui concerne l'utilisation de processus économes en énergie et en ressources – notamment dans le secteur du recyclage et de l'élimination des déchets – et ne craignent pas la comparaison avec d'autres pays. Il convient notamment de mentionner la capacité d'innovation de l'industrie du ciment qui, sur la base d'engagements et de mesures volontaires, utilise aujourd'hui déjà la meilleure technologie disponible.

economiesuisse élabore actuellement son propre Masterplan Cleantech qui sera disponible en automne 2011. Nous prévoyons également de publier une étude réalisée par le KOF/EPFZ sur le potentiel effectif des technologies propres en Suisse, qui explore tous les aspects de l'innovation, de l'application, des services et des exportations.

Nous demandons par conséquent que le Masterplan Cleantech de la Confédération fasse l'objet d'une profonde révision tenant compte de nos propositions, afin que les objectifs de l'ensemble de l'économie soient pris en compte. Il serait erroné de mettre en œuvre les mesures proposées sans avoir au préalable procédé à l'analyse fondamentale nécessaire. Dans sa forme actuelle, le Masterplan Cleantech ne produirait pas les résultats escomptés.

Nous nous permettrons de vous faire également parvenir les résultats de notre étude. Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos observations et restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

economiesuisse

Pascal Gentinetta
Président de la direction

Dominique Reber
Membre de la direction